

Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 22 mai 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 8 mai 2024
2. 8350 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement
 - Rapporteur : Monsieur Christophe Hansen
 - Examen des avis respectifs de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Salariés et du Syvicol
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Christophe Hansen, Mme Françoise Kemp, Mme Mandy Minella, Mme Joëlle Welfring

M. Ben Polidori, observateur délégué

M. Georges Gehl, du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Christophe Hansen, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 8 mai 2024

Suite à une modification mineure demandée par Madame Joëlle Welfring (déi gréng), le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé.

2. 8350 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement

Monsieur Christophe Hansen (CSV) présente et résume les avis respectifs de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Salariés et du Syvicol. Pour les détails exhaustifs de ces avis, il est renvoyé aux documents parlementaires afférents. Cette présentation ne soulève aucun commentaire de la part des membres de la Commission.

Il présente ensuite son projet de rapport. Pour les détails exhaustifs de ce document, il est renvoyé au courrier électronique n°309300. Cette présentation ne soulève aucun commentaire et le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents, qui proposent le modèle de base pour les débats en séance plénière.

3. Divers

Monsieur le Président confirme qu'il sera donné suite dans les meilleurs délais à la demande de la sensibilité politique déi gréng de convoquer une réunion jointe avec la Commission des Affaires intérieures et la Commission de la Mobilité et des Travaux publics au sujet de la gestion des risques liés aux fortes précipitations des 17 et 18 mai 2024 et des inondations subséquentes, ainsi qu'au sujet de la « menace » proférée par Meteolux envers le quotidien Tageblatt et rapportée par le journal dans son édition du 20 mai 2024.

Il sera également donné suite à la demande de la sensibilité politique Piraten de convoquer une réunion au sujet de la loi relative aux déchets du 9 juin 2022.

Madame Joëlle Welfring et Monsieur Franz Fayot (LSAP) constatent que Monsieur Lex Delles a déposé, en date du 21 mai 2024, le projet de loi n°8386 ayant pour objet le renouvellement du régime d'aides à la protection de l'environnement et du climat, qui a été renvoyé à la Commission de l'Économie, des PME, de l'Énergie, de l'Espace et du Tourisme. Ils sont d'avis qu'il serait opportun d'organiser une réunion jointe sur ce sujet.

Madame Joëlle Welfring remercie les représentants du Gouvernement d'avoir donné suite à sa demande d'obtenir des informations au sujet du projet-pilote « Zesumme renovéieren » à Differdange (voir courrier électronique n°309278), mais elle souhaiterait également savoir quels sont les premiers enseignements, notamment organisationnels, qui peuvent être tirés de ce projet. Il lui est répondu qu'il est, à ce stade, trop tôt pour fournir de telles informations, alors que le projet est encore en cours et qu'il faudra un certain recul pour tirer les premières conclusions. Il est en outre proposé d'organiser prochainement une réunion et d'y inviter les experts de la Klima-Agence pour en débattre.

Luxembourg, le 23 mai 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact